



actes

22 mai 2013

Privas





SOMMAIRE

Edito	3
Les problématiques du foncier	5
L'avenir de l'ingénierie publique	8
Les enjeux du numérique : les usages	10

Mes chers Collègues,

Bien avant de devenir Président du Conseil général de l'Ardèche, j'ai fait le constat que dans ce département dépourvu de grande agglomération et d'intercommunalités dotés de taille critique, l'institution départementale occupe une place centrale.

Depuis toujours en Ardèche, un lien privilégié unit le Conseil général et les communes. Il est tout à la fois l'expression de la cohésion entre les territoires et le garant de la solidarité.

C'est également au Conseil général que revient bien souvent la responsabilité d'impulser des politiques structurantes pour le territoire à l'image de ce qui a été fait dans le domaine de l'aménagement numérique avec le projet ADN (Ardèche Drôme Numérique), ou encore de l'aménagement du territoire avec le grand projet Chauvet.

Mais je fais aujourd'hui le constat que le paysage institutionnel est en pleine mutation.

Les transferts de compétences successifs et la réforme de la fiscalité locale induisent, année après année, une plus grande spécialisation et un recentrage du Département sur ses compétences propres. Il en sera bientôt de même demain pour les Régions.

Dans le même temps, on assiste à une montée en puissance des intercommunalités, sous l'effet là encore, des dernières réformes fiscales, mais aussi, et c'est tant mieux, de la refonte de la carte des intercommunalités.

Pour la première fois, le département va être doté d'une communauté d'agglomération avec la création de la CAPCA (Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche).

De grandes intercommunalités se constituent dans les Boutières, autour d'Aubenas ou sur le territoire Rhône-Crussol. D'autres enfin se renforcent significativement autour des Vans ou dans les Hautes Cévennes.

Ces EPCI de nouvelle dimension, plus aptes à agir, deviendront progressivement nos interlocuteurs privilégiés.

Dès mon discours d'investiture, prononcé le 17 décembre 2012 dans cette même salle, j'ai exprimé le besoin d'instituer une « Conférence des territoires » avec pour objectif de garantir la concertation, le partage d'information et une collaboration efficace entre nous.

Il est fondamental à mes yeux pour l'identité de l'Ardèche que le « fait intercommunal » ne remette pas en cause la solidarité entre territoires, la cohésion de l'Ardèche.

C'est dans ce sens qu'avec Maurice Weiss, qui exerce à mes côtés la charge importante du développement des territoires, nous avons décidé de vous proposer cette conférence.

Je note que la réforme des collectivités locales, présentée le 10 avril dernier en Conseil des ministres, a inscrit le principe de « pacte de gouvernance territoriale ».

Ce principe, je le partage depuis longtemps et j'y crois beaucoup.

Ce pacte de gouvernance doit être le moyen de mieux clarifier l'exercice de nos compétences, mais également et surtout de se donner un cadre commun afin de conjuguer et de mutualiser nos interventions.

Cette Conférence des territoires, qui pourrait se réunir 2 à 3 fois par an, sera l'occasion d'aborder tous les sujets qui nous intéressent communément : économie, solidarité, santé, éducation, culture, aménagement du territoire, environnement...

J'ai souhaité qu'elle associe largement :

- l'ensemble des 36 communautés de communes actuelles et à terme plus que 17 communautés de communes et la future communauté d'agglomération,
- les Pays et le PNR,
- les associations de maires,
- les conseillers généraux,
- les parlementaires,
- et selon l'ordre du jour des syndicats thématiquement concernés : SDEA, SIVU Inforoutes...

Sans doute à l'avenir faudra-t-il s'interroger sur la présence de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes qui sont bien évidemment des acteurs importants du territoire.

Pour cette 1^{ère} conférence, je dois vous dire que l'actualité a largement guidé notre choix d'ordre du jour. Mais l'actualité fait bien les choses dans la mesure où les trois sujets dont nous allons discuter aujourd'hui me semblent de la première importance.



Ainsi, la problématique du foncier est à mes yeux une priorité pour notre département.

Les SCOT, les PLU et autres documents d'urbanisme, n'empêchent pas la disparition inquiétante de nos terres agricoles. Je ne veux pas que les générations futures nous fassent le procès d'avoir laissé disparaître les sols fertiles qui ont vocation à nourrir les hommes.

Des outils existent. Maurice Weiss, 1^{er} vice-président du Conseil général délégué au développement des territoires, Jean-Paul Roux conseiller général délégué à l'agriculture et Simon Plenet, vice-président du conseil général délégué au développement rural et à l'environnement, nous en parleront.

Françoise Poujade, présidente de la communauté de communes Beaume-Drobie nous apportera un éclairage local.

Enfin M. Guillet directeur, et Mme Tardieu, chef de service à EPORA, nous présenteront les actions de cet établissement, ainsi que le projet d'extension en cours qui concerne l'ensemble de notre département.

Je souhaite que nous agissions dans ce domaine de concert et avec volontarisme.

Second sujet d'actualité, celui de l'ingénierie publique vous concerne tous au premier chef.

Depuis plusieurs années, l'Etat recentre ses missions d'assistance technique au profit des communes et EPCI. Ainsi depuis décembre 2011, les missions d'ingénierie publique jusqu'alors exercées par les DDT dans le champ concurrentiel ont été supprimées.

Par ailleurs, le Gouvernement a fait savoir récemment que l'ATESAT était appelée à l'avenir à être concentrée sur des missions de conseil et d'assistance pour les collectivités qui doivent faire face à des servitudes, des risques, des situations d'urgence ou la complexité particulière d'un projet.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de réfléchir, dès aujourd'hui, à la façon dont doit être maintenue l'offre d'ingénierie publique et incidemment la façon dont son coût doit être pris en charge.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de discuter aujourd'hui de ce sujet. Jérôme Gros, président du SDEA illustrera cette partie en rappelant la diversité des interventions du Syndicat en termes d'ingénierie publique.

J'ai également souhaité qu'un questionnaire soit adressé à l'ensemble des communes et EPCI afin d'évaluer finement vos besoins en la matière. Ce questionnaire a été élaboré en partenariat avec les deux associations de maires.

Enfin, dernier sujet du jour, celui des enjeux du numérique.

C'est un sujet que je connais particulièrement bien pour avoir activement contribué au projet ADN.

Beaucoup a été fait dans le domaine des infrastructures numériques et notre département, comme celui de la Drôme, peut s'enorgueillir d'être en avance. Pour autant, nous ne pouvons nous arrêter en chemin.

Le Département de l'Ardèche doit approuver le 24 juin prochain son futur Schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN). Ce schéma sera en réalité bi-départemental puisqu'il a été élaboré avec la Drôme.

A travers le SDTAN, les Départements de l'Ardèche et la Drôme, veulent faire du déploiement du très haut débit un enjeu prioritaire pour renforcer la compétitivité de nos territoires et de nos entreprises.

Il sera également question, comme vous le verrez dans l'exposé qui vous sera présenté par Maurice Quinkal, conseiller général délégué aux technologies de l'information et la communication, de développer les usages et les services numériques.

Mes chers collègues, je vous propose à présent de rentrer dans le vif des sujets.

Je laisse donc la parole à Maurice Weiss, 1^{er} vice-président du Conseil général, pour lancer le premier sujet relatif à la problématique du foncier.

Intervention d'Hervé Saulignac

Président du Conseil général de l'Ardèche
Vice-président de la Région Rhône-Alpes

Les problématiques du foncier

Le foncier est la matière première de l'aménagement du territoire : il n'y a pas de développement ni d'aménagement possibles sans maîtrise du sol. Et comme l'espace n'est pas illimité et que son "artificialisation" (c'est-à-dire son urbanisation ou son utilisation pour créer une route, un parking, etc.) est généralement définitive, le foncier est devenu une ressource rare qui nécessite une utilisation économe et rationnelle.

Les politiques publiques doivent trouver comment favoriser le développement tout en protégeant paysages, espaces agricoles et naturels, en limitant l'étalement urbain et densifiant la ville, en maintenant la mixité sociale.

Il existe des outils réglementaires :

- la planification urbaine (les ScoT, les PLU)
- l'aménagement foncier rural agricole et forestier

Parallèlement, plusieurs types d'action s'offrent aux collectivités :

- la mise en place d'une stratégie foncière : ainsi le Département est co-signataire depuis le 25 juin 2010 de la « *Charte de gestion durable des territoires* » et s'est doté depuis 2009 d'un Schéma du foncier d'activités
- des outils de diagnostic foncier tels que les SIG
- des outils d'intervention enfin tels que le droit de préemption au titre de la politique ENS (Espaces naturels sensibles), mais aussi les PAEN (Périmètre de mise en valeur d'espaces agricoles et naturels périurbains) et les EPF (Etablissement public foncier).

A ce titre, le Département de l'Ardèche a délibéré le 29 janvier dernier pour donner son accord sur l'extension de l'EPORA (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) sur l'ensemble du périmètre de l'Ardèche. Cet Etablissement public foncier d'Etat est un outil d'intervention à la disposition des collectivités, dans des domaines très

variés tels que les friches industrielles mais aussi le logement, l'aménagement urbain.

le PAEN : outil de préservation du foncier agricole et naturel périurbain

En France, l'équivalent de la surface d'un département disparaît tous les 10 ans. De 1982 à 2004, les surfaces urbanisées auraient progressé de 40 % alors que la population n'augmentait que de 10 %.

Les enjeux nationaux

Agricoles : artificialisation des sols, perte du potentiel de production, augmentation du prix de la terre agricole.

Environnementaux : imperméabilisation des sols (augmentation du risque inondation), pression sur la biodiversité, protection des ressources en eau, dégradation du paysage.

Socio-économiques : coût élevé pour les finances publiques et les ménages, perte d'emploi dans l'agriculture, perte d'autonomie alimentaire

→ Prise de conscience collective : mobilisation des pouvoirs publics pour y remédier (Grenelle 2 de l'environnement...)

Contexte en Région Rhône-Alpes

Une région dynamique marquée par une forte consommation de foncier agricole et naturel.

- baisse des surfaces agricoles de 18 % en 40 ans
- accélération du phénomène entre 2000 et 2010 : 6 % contre 3 % à l'échelon national
- L'Etat en Rhône-Alpes s'engage dans une stratégie destinée à lutter contre la consommation foncière abusive
- la Région Rhône-Alpes a délibéré en octobre 2011 sur une stratégie foncière déterminée pour un aménagement des territoires équilibré, sobre et dynamique.

Contexte en Ardèche

Le territoire ardéchois, c'est :

- 75 % d'espace naturel dont les 3/4 de forêts
- 22 % d'espace agricole soit 128 500 ha en 2010 (contre 53 % en France métropolitaine)
- 3 % d'espace urbain
 - En 30 ans, augmentation de 57 % des espaces résidentiels et de 135 % des zones d'activités
 - 350 ha de terres agricoles disparaissent chaque année
 - Augmentation de 58 % du prix du foncier agricole entre 1999 et 2011.

L'étude d'opportunité

Prise de contact et concertation avec les collectivités pour :

- identification des territoires périurbains à enjeux
- définitions des périmètres potentiels
- analyse des actions envisageables.

Moyens :

Une personne à temps plein pendant 6 mois à partir de mai 2013.

- propositions techniques et financières pour la fin de 2013
- au vu de ces propositions et des candidatures potentielles de territoires, débat sur l'opportunité de la mise en œuvre de la prise de compétence PAEN.

Qu'est-ce que l'EPORA ? L'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes

Statut

- Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- Outil d'Etat administré essentiellement par des élus locaux : 34 élus locaux, 3 élus consulaires, 3 administrateurs d'Etat.

Cadre d'intervention

Une action conduite dans le cadre de programmes pluriannuels d'intervention adoptés par le Conseil d'administration (en cours 2009-2013).

Organisation

- Un territoire, des missions prioritaires
- Une équipe pluridisciplinaire : 38 personnes
- Des ressources fiscales
- Un budget
- Un savoir-faire.

Création en 1998

Compétences : reconversion de friches industrielles, d'emprises militaires et réhabilitation de sites urbains dégradés

- Mise en place de la TSE à partir de 2005.

2007 : extension du périmètre d'intervention.

Nouvelles problématiques, nouveaux besoins : 762 communes, 1,6 millions d'habitants.

Elargissement des compétences : Outil au service des politiques foncières, d'habitat, de développement économique et de protection des secteurs sensibles / à risques, développement d'un rôle de conseil et d'ingénierie auprès des collectivités.

Objectifs : répondre à un aménagement du territoire durable et adapté dans un système de gouvernance complexifiée.

Les moyens de financements

- des subventions
- des emprunts
- des recettes de cession
- une ressource fiscale d'équipement (TSE) - ressource de base des EPF :
 - le produit de la taxe spéciale d'équipement est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation financière des entreprises dans les communes comprises dans la zone de compétence de l'Etablissement public.
 - le produit de TSE perçue par EPORA en 2011 est de 18,3 M€ et représente environ 50 % des recettes d'EPORA
 - environ 50 % de la TSE sont prélevés sur les entreprises via la CFE (Contribution foncière

- des entreprises)
- la part de la TSE dans les taxes foncières s'élève environ et en moyenne à :
 - 0,22 % de la taxe d'habitation
 - 0,33 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 0,67 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Calendrier

- l'extension d'EPORA intervient par décret en Conseil d'Etat et suppose de recueillir préalablement les avis (simples) des conseils régionaux, départementaux, EPCI à fiscalité propre avec la compétence urbanisme et les conseils municipaux de + de 20 000 habitants
- les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont délibéré lors du BP 2013 pour un accord sur l'extension de l'EPORA à l'ensemble des deux départements
- le délai global de la procédure d'extension peut être estimé entre 11 et 15 mois
- EPORA va commencer son travail de prospection durant l'année 2013

Contact : **Catherine Tardieu**

Epora

04 77 47 47 95 bureau

04 77 47 47 95 principal

06 85 68 35 76 mobile

catherine.tardieu@epora.fr



L'avenir de l'ingénierie publique

La conception et la mise en œuvre des projets communaux et intercommunaux nécessitent souvent le recours à une expertise extérieure. Cet appui peut être apporté par des acteurs privés (AMO, cabinet d'études...), mais également par des acteurs publics : l'Etat, dans le cadre de l'Assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement (ATESAT), mais aussi le Département via le dispositif d'assistance dans le domaine de l'eau (SATESE) ou encore des syndicats mixtes (en Ardèche : le Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA) et, dans le domaine informatique, le Syndicat des Inforoutes).

Les tarifs pratiqués par ces acteurs publics sont la plupart du temps conçus de façon telle qu'ils permettent d'exercer une réelle solidarité au profit des collectivités faiblement peuplées et fiscalement défavorisées.

Toutefois, depuis plusieurs années, l'Etat recentre ses missions d'assistance technique au profit des communes et EPCI. Ainsi, depuis le 31 décembre 2011, les missions d'ingénierie publique, jusqu'alors exercées par les DDT dans le champ concurrentiel, ont été supprimées. Par ailleurs, la ministre du Logement et de l'Egalité des territoires a fait savoir récemment que l'ATESAT était appelée à l'avenir à être concentrée sur des missions de conseil et d'assistance pour les collectivités qui doivent faire face à des servitudes, des risques, des situations d'urgence ou des projets complexes. Parallèlement, le projet de loi de mobilisation des Régions pour la croissance et l'emploi et de pro-

motion de l'égalité des territoires, qui devrait être prochainement déposé au Parlement, prévoit la possibilité pour les Départements d'exercer les missions d'ATESAT jusqu'alors prises en charge par l'Etat.

L'Ardèche dispose d'ores et déjà d'une longue tradition d'assistance aux communes et EPCI, à travers les interventions du SDEA : ce syndicat, qui associe le Département et la majorité des communes et EPCI ardéchois, réalise pour le compte de ses adhérents deux types de missions : conduite d'opérations et réalisation d'opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée. Ses champs d'intervention sont extrêmement variés : aménagements publics, crèches, écoles, bâtiments administratifs, bâtiments industriels...

Toutefois, l'évolution du positionnement de l'Etat en matière d'ingénierie publique oblige dès à présent à repenser les modalités selon lesquelles doit être maintenue – voire amplifiée – l'offre d'ingénierie publique au profit des collectivités ardéchoises, et incidemment la façon dont son coût doit être pris en charge.

Aussi, pour faire face à ces évolutions, la posture du Département de l'Ardèche est la suivante :

- Le Département n'est pas véritablement demandeur de cette responsabilité nouvelle, dans la mesure où elle constituera une charge budgétaire nouvelle non compensée : or la tension sur les finances départementales est aujourd'hui très forte (hausse des dépenses sociales, diminution des dotations de l'Etat...) et le Département aura de très grosses difficultés à prendre

- en charge seul cette intervention nouvelle
- Pour autant, le Département ne conteste pas que le maintien d'une offre d'ingénierie publique soit indispensable dans un territoire rural comme l'Ardèche : les collectivités ardéchoises, surtout les moins peuplées et les moins riches, ne peuvent assumer seules le montage et le suivi de leurs opérations de travaux : les interventions assez généralisées du SDEA montre dès à présent que ces besoins sont réels et importants
 - Toutefois, avant de prendre une quelconque initiative en matière d'ingénierie publique, le Département souhaite s'assurer qu'il aura effectivement la possibilité juridique de prendre en charge les missions d'ATESAT (directement ou en partenariat avec le SDEA), ce que seule l'adoption du 2^e projet de loi de décentralisation permettra de confirmer
 - Dans l'attente, et afin d'éviter toute rupture en cas de confirmation de l'abandon de l'ATESAT par l'Etat, le Département, en partenariat avec l'association des maires et l'association des maires ruraux, va lancer dans les tous prochains jours une enquête auprès de l'ensemble des communes et EPCI ardéchois afin de recenser leurs besoins et leurs priorités en matière d'ingénierie publique : la date limite de réponse à ce questionnaire est fixée au 30 juin 2013. Ce questionnaire sera établi sous format électronique, toutefois les collectivités qui le souhaitent pourront y répondre sous format papier. A ce stade, il ne s'agit pas de préjuger de la suite des événements, mais de se mettre en situation d'offrir une réponse de substitution rapide pour le cas où le désengagement de l'Etat devait se confirmer rapidement.

Il est important néanmoins de souligner que le Département ne pourra pas seul financer le désengagement de l'Etat : si l'ATESAT constitue un mécanisme financièrement très favorable aux communes et EPCI, a contrario son coût pour l'Etat est élevé. Le Département ne pourra donc pas seul supporter la charge financière d'un "transfert" de l'ATESAT. Cette évolution, si elle se confirme, appellera nécessairement une juste répartition entre ce que le Département et les communes / EPCI pourront apporter financièrement, chacun de leur côté.



Les enjeux du numérique : les usages

Dans le domaine des TIC, il ne sert à rien de construire des réseaux si nous ne nous posons pas la question de « à quoi cela va-t-il servir ? ».

Autrement dit les infrastructures numériques et demain la fibre à la maison (FTTH – Fiber To The Home) ne sont pas une fin en soi, mais bien seulement un moyen au service d'un projet, d'une politique de développement et d'aménagement du territoire.

La question qui nous est posée est : comment utiliser ces infrastructures et demain la fibre à la maison pour en faire un outil permettant de combler les handicaps du territoire ardéchois, et de valoriser ses atouts ?

A l'évidence, le numérique va apporter de profondes modifications à nos modes de vie, à nos modes de consommation et de production, à nos modes de travail, à nos modes de déplacement, à la façon de nous soigner... et au-delà à nos relations à autrui...

Bien maîtrisé, le développement de ces nouveaux usages peut être un facteur de dynamisme économique et d'intégration sociale. Mal maîtrisé, il peut entraîner un appauvrissement de notre territoire et aggraver les exclusions.

Les nouveaux usages et services que va permettre le très haut débit sont très vastes, et pour certains d'entre eux encore difficilement imaginables : d'ores et déjà le très haut débit représente de formidables opportunités que nous ne pouvons pas négliger.

C'est la raison pour laquelle le Département de l'Ardèche a fait le choix, en partenariat avec celui de la Drôme, d'élaborer un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique qui ne se borne pas au seul volet légalement obligatoire, celui des infrastructures, mais porte également sur les usages et services.

La question qui est posée : comment tirer le meilleur parti de cette formidable évolution technologique qu'est le FTTH pour en faire bénéficier pleinement nos concitoyens et nos territoires ?

SDTAN – volet usages et services

Plusieurs thématiques feront l'objet de propositions : le maintien à domicile avec des enjeux de préservation de lien social ou d'amélioration de la chaîne de soin, le tourisme qui pourrait profiter de l'arrivée de la réalité augmentée pour apporter de nouvelles informations...

Le développement économique est naturellement un sujet central. En plus des modifications profondes que ces technologies génèrent dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises, ces outils sont à l'origine d'une nouvelle organisation des marchés qui offrira des opportunités aux acteurs locaux : développement des circuits courts, du e-commerce, création de nouvelles activités permises par le numérique, le télétravail...

Concernant le télétravail, domaine sur lequel la France affiche un certain retard par rapport à ses

homologues européens, principalement dû à une organisation du travail encore peu adaptée et à un encadrement plutôt sceptique, il offrira aussi des opportunités pour nos territoires ruraux s'ils s'organisent et proposent des conditions d'accueil adaptées à cette nouvelle catégorie d'employés (télé-centres par exemple). Sur ce volet, plusieurs EPCI ont déjà des offres d'accueil et nous travaillons avec elles pour faire émerger une offre structurée et cohérente en termes d'équipements, pour assurer une promotion du dispositif en Ardèche et au delà et surtout pour mettre en réseau ces "télé-travailleurs" et faciliter leur intégration dans le tissu économique.

Des initiatives concrètes

Je souhaite vous présenter deux initiatives du Conseil général en matière de services numériques. Toutes deux sont conduites en partenariat et je tiens à remercier les structures concernées de leur implication dans cette démarche qui participera au développement de notre territoire et de ses acteurs.

1) La première initiative concerne la création d'un portail unique des marchés publics des acheteurs publics ardéchois que je vous encourage à rejoindre.

En effet, avec 150 milliards d'euros annuels de dépenses engagées, la commande publique est un des leviers de l'économie française. L'achat public, véritable force de frappe pour les acheteurs, est le dernier outil de politique économique dont nous disposons. Ce constat est d'application nationale mais aussi locale, de surcroît en Ardèche.

Néanmoins, il est regrettable de constater que les PME et TPE n'accèdent pas suffisamment aux marchés publics, et soient le plus souvent utilisées comme sous-traitants. En 2011, sur 10 marchés publics passés par des collectivités territoriales, 4 seulement ont été attribués à des PME. Il est atterrant que la part des PME dans les marchés publics soit beaucoup plus faible que leur poids dans l'économie, qui n'est pas négligeable.

D'abord, l'accès de nos entreprises à la commande publique est freiné par des obstacles techniques.

A défaut d'avoir une visibilité globale des marchés publics en cours, nos entreprises sont confrontées à de multiples publications sur une diversité de supports, qui ont tous un fonctionnement propre.

Ensuite, cet accès est entravé par un manque de connaissance et d'accompagnement sur les modalités de consultation et de réponse à un marché public, tant du point de vue juridique qu'informatique.

Quelles sont les solutions apportées ?

Le Conseil général de l'Ardèche a déjà œuvré en faveur d'une simplification de l'accès à la commande publique, que ce soit par la mise à disposition de mémoires types par exemple, ou par la création d'un poste de référent au sein du Service marchés publics. Désormais, en collaboration avec le syndicat mixte des Inforoutes de l'Ardèche, le Conseil général a cherché des solutions efficaces et dynamiques, en vue d'optimiser l'impact de l'acte d'achat sur le tissu économique local. Les marchés publics doivent permettre de créer et de maintenir un environnement et des conditions favorables à la survie et au développement de nos entreprises, et notamment des plus petites d'entre elles.

Dans une perspective de développement du territoire, de mutualisation des services et de solidarité entre les acteurs publics d'Ardèche, nous envisageons d'aider les entreprises à exister à l'heure de la crise économique, en leur rendant la commande publique accessible.

Concrètement, il s'agit de créer pour l'automne 2013, une plate-forme dématérialisée des marchés publics, commune, unique, pour tous les acheteurs ardéchois. Son nom : Ardèche Marchés publics.

En un seul clic, les entreprises auront une vue complète de l'ensemble des procédures de marchés publics en cours, mais en plus elles bénéficieront d'un encadrement et d'une formation adaptée pour maîtriser cet outil novateur mais pédagogique et simple d'utilisation.

Pour les entreprises, ce projet associera visibilité (un guichet unique pour accéder aux marchés



publics), simplicité (formation et accompagnement seront au menu) mais aussi rentabilité (des perspectives financières avantageuses avec un accès gratuit au site, un gain de temps et d'argent ainsi que la possibilité d'obtenir plus de marchés).

Les acheteurs publics partenaires joueront leur rôle de facilitateur économique, mais ne seront pas en reste et y trouveront des intérêts. La création de cette plate-forme dématérialisée suscitera une plus grande mise en concurrence, rendra la dématérialisation des marchés publics accessible à tous, et ce dans un cadre sécurisé.

2) La deuxième initiative, concerne la création d'un Système d'information géographique.

Le SIG est devenu indispensable à la gestion et à l'aménagement du territoire, mais l'information géographique reste complexe et peu accessible, et son utilisation nécessite la compétence de spécialistes et apparaît inaccessible pour beaucoup de structures. D'où la nécessité de mutualiser les moyens techniques et les compétences, et de partager des ressources.

Les intérêts d'un SIG mutualisé à l'échelle départementale sont :

- structurer les données géographiques à l'échelle de l'Ardèche
- disposer d'un référentiel commun de données spatiales
- faciliter l'exploitation des données spatiales pour :
 - contribuer à l'aide à la décision
 - anticiper les actions d'aménagement
 - gérer le patrimoine
 - économiser des déplacements
 - favoriser les échanges de données entre acteurs
 - respecter la directive européenne INSPIRE
 - favoriser l'ouverture des données publiques.

Toutes les données détenues par les partenaires de l'opération pourront être concernées avec par exemple les données cadastrales, les zonages

environnementaux, les chemins de randonnées, les réseaux...

Au-delà du simple accès à ces données, le SIG mutualisé apportera des services à valeur ajoutée tels que la visionneuse naturellement mais aussi la covisualisation avec les autres SIG, le téléchargement, catalogage, intégration et mise à jour de données, formation et mise en réseau des acteurs...

Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme

Volet « infrastructures »

Le réseau ADN : un acte fondateur

- Une solution améliorée d'accès au haut débit pour tous :
 - 96 % de dégroupage ADSL, 61 NRA-ZO, 214 ZAE, 500 sites publics, 1 200 kits satellite, Wifi amélioré et sécurisé
 - 1 500 entreprises clientes, 40 000 foyers utilisateurs...
- La maîtrise de la fibre optique pour les entreprises et les services publics : renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de notre territoire
- La réalisation des « routes départementales » du numérique.

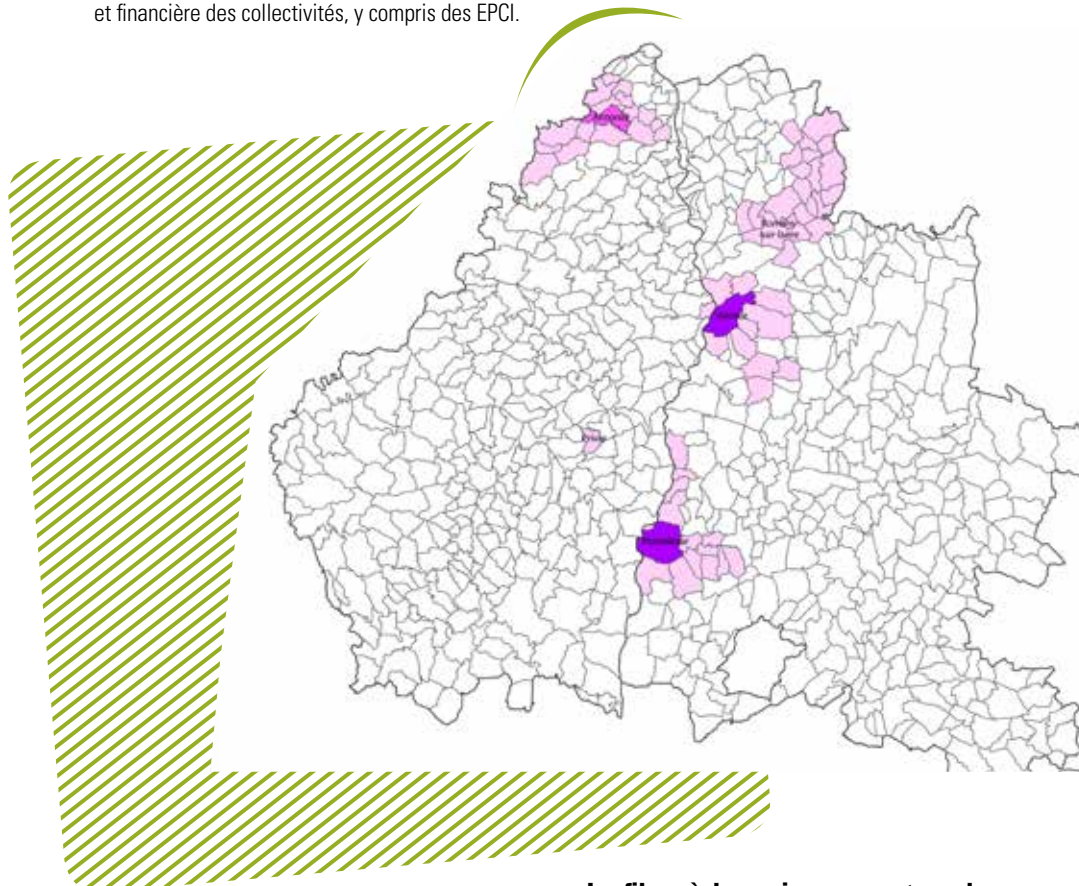
Débits Internet : une demande exponentielle

- Plus de débits pour plus de services :
 - son, image, TV 3D, jeux vidéo
 - télé-surveillance, télé-médecine
 - réseaux intelligents
 - télétravail
- Exigences accrues en termes de qualité et de sécurité du service :
 - nécessité d'une technologie fiable et pérenne
 - un enjeu de développement pour nos territoires

→ Seule solution : la fibre à la maison

Zones traitées par les opérateurs d'ici à 2020

Le déploiement de la fibre à la maison sur notre territoire ne se fera pas sans l'implication technique et financière des collectivités, y compris des EPCI.



« La fibre à la maison pour tous les territoires en 10 ans »

- Un objectif unique pour le projet public : la fibre à la maison
 - › en priorisant la couverture des zones « grises » (< 2Mbps),
 - › en dimensionnant le réseau pour les besoins de demain,
 - › en privilégiant les infrastructures existantes.
- Un principe de péréquation et de solidarité financière bi-départementale
 - › par une participation basée sur un coût unique par foyer.



- Un outil unique de portage et de gouvernance : le syndicat mixte ADN
 - avec une gouvernance élargie aux EPCI,
 - garant d'une architecture technique homogène pour le déploiement et de la bonne commercialisation.

Le projet en chiffres

- 300 000 prises restant à réaliser
 - déduction faite des communes traitées par les opérateurs
 - réparties à égalité entre Ardèche et Drôme.
- Un coût à la prise identique sur tout le territoire
 - à la base du principe de péréquation,
 - 1 500 € par foyer, incluant le raccordement final.
- Budget total : 450 M€ pour les 2 départements,
- Un plan de financement qui prévoit :
 - des recettes de commercialisation
 - des subventions de l'Etat, de l'Europe (Feder), de la Région, des 2 Départements et des EPCI
 - des prêts de l'Etat issus des fonds d'épargne.

Le calendrier du projet

2013 : vote du SDTAN (étape nécessaire pour accéder aux financements de l'Etat).

2013-2014 : préparation de l'évolution statutaire du Syndicat mixte ADN et de l'adhésion des EPCI.

2014 : consultations et choix des partenaires.

2015 : lancement du projet « la fibre à la maison pour tous les territoires en 10 ans » et premiers déploiements.

2025 : fin des déploiements.

- ADN** : Ardèche Drôme Numérique
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage
ATESAT : Assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire
CFE : Contribution foncière des entreprises
DDT : Directions départementales des territoires
ENS : Espace naturel sensible
EPF : Etablissement public foncier
EPIC : Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPORA : Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes
FEDER : Fonds européen de développement régional
FFTH : Fiber to the home – fibre à la maison
PAEN : Périmètre de mise en valeur d'espaces agricoles et naturels périurbains
PLU : Plan local d'urbanisme
PME : Petites et moyennes entreprises
PNR : Parc naturel régional
SATESE : Syndicat d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDEA : Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche
SDTAN : Schéma directeur d'aménagement numérique
SIG : Système information géographique
TIC : Technologies de l'information et de la communication
TPE : Très petites entreprises
TSE : Taxe spéciale d'équipement



ardèche

LE CONSEIL GENERAL



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07